

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 57

Artikel: A propos de la candidature féminine au Conseil d'Etat : (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271184>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'élection au Grand Conseil

(Suite de la page 1)

la qualité des candidates qui ont été portées à la députation.

A ce propos, il semble intéressant de noter quelques réflexions suscitées par les résultats du scrutin. Tout d'abord, on se félicite de voir que plusieurs députées de la précédente législature sont parvenues en très bon rang, par exemple Mme Kammacher dans la liste radicale, Mme Girardin sur la liste libérale ou Mme Zurbrugg au Parti du travail. Les voix qu'elles ont acquises prouvent d'une part qu'on a été satisfait de la façon dont elles se sont acquittées de leur mandat, d'autre part que les électrices leur font confiance.

Mme Emma Kammacher, présidente du Grand Conseil — où l'on a remarqué son attitude impartiale et son souci constant de représenter partout la cause des femmes — sort, avec ses 15 503 voix, la première de toutes les femmes élues, bien que son parti soit le deuxième.

Celles qui ont recueilli le plus de suffrages sont celles qui ont mis en avant des problèmes d'intérêt général, par exemple le problème du travail à temps partiel, qui est l'affaire de

Mme Girardin, tandis que Mme Aubert présidait la commission chargée de l'étude du sujet.

Il est utile aussi de jeter un coup d'œil sur les professions exercées par les femmes sortantes, telles que ces professions étaient indiquées sur les bulletins de vote : deux avocates, une secrétaire générale, une mandataire commerciale, deux assistantes sociales, des secrétaires.

Tandis qu'en considérant la fonction des viennent ensuite, on remarque que la profession de ménagère n'a pas eu grand succès, les ménagères ou celles qui n'avaient pas de profession se placant souvent en queue de liste. Ces résultats sont regrettables, mais ils montrent bien l'importance de la formation professionnelle des femmes.

Chaque parti avait porté sept à dix femmes sur sa liste, sauf le Parti radical qui n'en avait porté que quatre et qui a maintenu trois députées. Sans doute un système de présélection au moment de l'établissement des listes porte-t-il des fruits.

Nous pensons que ces observations seront de quelque utilité pour les élections à venir dans nos cantons.

A. W.

Première démarche collective féminine de cette législature

Le 30 octobre 1965, l'Agence A.P., Zurich, a diffusé en Suisse et à l'étranger (cf. « Le Monde » et « France-Soir » du 31 octobre) un communiqué de la « Fédération des femmes suisses » qui, en Suisse allemande, s'oppose au vote féminin qui « réaffirme son opposition à une pernicieuse importation étrangère : le droit de vote des femmes » ; et encore que « la grande majorité des femmes suisses ne voient absolument aucune violation des droits de l'homme dans le fait qu'elles n'ont pas le droit de vote ».

Nous, femmes députés au Grand Conseil de Genève,

nouvellement élue,

Rappelons :

que les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, ont accordé les droits politiques aux citoyennes ; que dans plusieurs cantons de Suisse allemande et au Tessin des dispositions sont à l'étude, prévoyant l'égalité des droits politiques pour les femmes ; que l'Association suisse pour le suffrage féminin et l'Alliance de sociétés féminines suisses, groupant plus de 250 sociétés féminines, a récemment voté à l'unanimité une résolution demandant aux autorités fédérales, cantonales et communales de « s'efforcer de réaliser l'égalité politique des citoyens des deux sexes, par une interprétation conforme au sens des textes de la Constitution fédérale et de la loi ou par la modification de ceux-ci ».

Vu l'importance que revêt tant en Suisse qu'à l'étranger le suffrage féminin, protestons énergiquement

contre cette image déformée de la femme suisse et contre les affirmations erronées d'un petit groupe de femmes ne désirant pas voter, mais qui voudraient empêcher les nombreuses citoyennes plus éclairées de remplir leurs devoirs civiques.

Signatures : Mmes et Mlles Aliette Aubert
Lise Girardin
Geneviève Jovignot
Emma Kammacher
Anette Matile
Cécile Mueller
Anne-Marie Perret
Elisabeth Stussi
Louisa Vuille
Jacqueline Zurbrugg

Les femmes dans les tribunaux genevois

Le tableau paru dans notre numéro d'octobre n'était pas complet, bien qu'il ait été établi au moyen des renseignements fournis par la Chancellerie cantonale (!), et déjà une fois complété...

En fait, la situation se présente comme suit :

FEMMES JUGES :

Justice de Paix et Chambre des tutelles

- 1 juge de paix :
Mme Gisèle Gampert-Péquignot
- 1 juge de paix suppléante :
Mme Cécile Mueller

Tribunal de 1^{re} Instance et de police

- 1 juge suppléante (élue le 8 octobre 1965) :
Mme Annette Matile

Tribunal des prud'hommes

- 44 femmes juges ou suppléantes

FEMMES JUGES-ASSESSEURS :

Tribunal de police et Chambre d'accusation

- 1 juge-asseuse suppléante :
Mme Lise Girardin

Chambre pénale de l'enfance

- 1 juge-asseuse (depuis 1936) :
actuellement : Mme Claire Fillietzat
- 1 juge-asseuse suppléante :
Mme Emilie Rivollet

« Vous constaterez, nous écrit Me Annette Matile, avocate, que la nomination de femmes aux postes de juges-asseuse est fréquemment antérieure à la votation admettant enfin le suffrage féminin. Ce qui en revanche est nouveau et récent, c'est :

a) la nomination de la première femme, magistrat de carrière :

Mme Gisèle Gampert-Péquignot, en 1962 ou 1963 ;

b) la nomination de la première femme juge (suppléante) au Tribunal de première instance et de police :
Mme Annette Matile, le 8 octobre 1965. »

Les élections communales vaudoises

se sont déroulées les 13 et 14 novembre.

Au moment où nous mettons sous presse, le nom de toutes les élues n'est pas encore connu. Au lieu de ne donner que des résultats partiels, nous préférons publier une récapitulation complète dans notre numéro du 27 nov.

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS
GENEVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Cres 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Marie-Madeleine Jaeger

Esthéticienne
Spécialiste du massage manuel
Prix modérés

Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80



A propos de la candidature féminine au Conseil d'Etat

(Suite de la page 1)

Si l'on s'est avisé d'un tel argument, c'est qu'on ne voulait rien savoir d'une femme aux affaires publiques. On bien redoutait-on de la voir arriver au poteau et en très bon rang encore ?

Et même, une fois nommée, ne pouvait-on pas craindre qu'elle se tire fort bien d'affaire et fournit une démonstration éclatante de savoir-faire, d'adaptation à ce métier nouveau ?... Voyez un peu !

* * *

Une chose est sûre. Si nos électrices voulaient bien aller voter, nombreuses, elles joueraient d'une force politique dont elles ne se doutent pas et pourraient défendre leurs conceptions avec succès. Déjà les petits contingents féminins qui ont accompli leur devoir civique semblent effrayer certains hommes politiques. Ainsi un intérêt plus général pour le bien public, des bataillons serrés d'électrices aux urnes changeront chez nous bien des choses qui ont besoin d'être améliorées sans retard, les candidatures féminines ne seraient pas allouées au compte-gouttes et l'on écouterait avec attention les voix des femmes. Telle est la leçon à tirer de cette expérience.

Leon Smulovic

• HORLOGERIE
• BIJOUTERIE
Grand choix de montres, bijoux, chevaliers, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAİNÖW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC



La représentation féminine dans les Grands Conseils vaudois et neuchâtelois

Après les élections genevoises au Grand Conseil, il est intéressant de remettre brièvement en mémoire la situation des femmes dans les autres législatures romandes.

VAUD

Sur 197 députés

15 femmes

6 libérales (41 mandats), 5 radicales (77), 3 socialistes (46), 1 popiste (10). Pas de députées du Parti chrétien-social (6) et du Parti agraire (16).

NEUCHATEL

Sur 197 députés

8 femmes

4 socialistes (42 mandats), 2 libérales (22), 2 popistes (10). Pas de députées pour le Parti radical (31) et le Parti progressiste national (10).

Le séchage du linge n'est plus un problème !

En 2 à 3 minutes : 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la contenance d'une machine à laver est essorée à la fois ! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où : évier, baignoire vide ou claire pour baignoire, etc.

Fr. 186.— seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant :

SATURN S.A. - 8902 URDORF ZH



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinatio-

nspéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 55